



Colmar, le 25 septembre 2025.

## Lettre ouverte aux député(e)s, sénatrices et sénateurs alsaciens

A Mesdames et Messieurs les député(e)s,  
A Mesdames les Sénatrices, Messieurs les Sénateurs,  
alsaciens

Madame, Monsieur,

L'actualité nous oblige à vous interpeller une nouvelle fois en ce mois de septembre, après la reconnaissance en demi-teinte, de l'État de Palestine par le Président MACRON, ce lundi 22 septembre 2025.

Oui, en demi-teinte, car si cette reconnaissance est une avancée que nous réclamons depuis des décennies, elle arrive très tard. Si la France, si tous ces États, avaient fait preuve de courage diplomatique et politique, plusieurs guerres auraient été évitées et des dizaines de milliers de vies auraient été épargnées.

Dès 1988, après la proclamation de l'indépendance de l'État de Palestine par Yasser ARAFAT, la France aurait pu assurer sa place de garant de la Paix mondiale. En 2012, également, lorsque la Palestine a été admise comme État observateur à l'ONU.

Ou encore en 2014, lorsque l'Assemblée Nationale et le Sénat avaient adopté, à de larges majorités, des résolutions invitant l'exécutif français à reconnaître l'État de Palestine.

Mais la France, comme les autres pays de l'Union Européenne, a tourné le dos à ses engagements, ignoré le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et fait fi du respect du Droit International.

Pire encore, ce renoncement était accompagné de multiples cadeaux à Israël, puissance occupante.

Israël, qui est ainsi devenu le deuxième État à percevoir, par habitant, le plus de fonds européens, destinés à financer des start-up, notamment celles travaillant dans le domaine militaire. Et cela a perduré en plein génocide.

Faut-il citer la participation d'Israël au concours Eurovision, aux compétitions sportives et autres événements européens, alors que la Cour Internationale de Justice l'accuse de crime de guerre et de crime contre l'humanité, alors que le Boycott et les sanctions pour la Russie ont été immédiats ?

Beaucoup d'entre vous nient ou minimisent le fait qu'Israël a été livrée en armes et matériel militaire par la France et les États de l'Union Européenne, pendant le génocide en cours. Et pourtant, les rapports des ONG, voire de l'ONU sont clairs et argumentés...

Oui, en demi-teinte car cette reconnaissance, considérée par l'exécutif français comme un aboutissement, est soumise à conditions. Conditions largement dirigées vers l'éternel argument de la « sécurité d'Israël ». Conditions qui occultent l'autodétermination du peuple de Palestine.

Cette reconnaissance n'exprime en rien la volonté d'imposer le Droit International.

Dès 1967, les Travailleurs et le Likoud, sans discontinuité, ont mis en œuvre le projet sioniste de colonisation de peuplement de toute la Palestine.

Si, dès 1967, la France, l'Europe, avaient eu le courage d'exiger d'Israël le respect du Droit International, avaient sanctionné cet État scélérat au lieu de déposer moult cadeaux à ses pieds, la question israélo-palestinienne ne serait pas.

Gaza n'aurait pas connu les massacres de 2018 lors des marches pacifiques du retour. Les deux millions de Palestiniens de la bande de Gaza, dont de très nombreux réfugiés de la Nakba, qui vivaient alors sur ce territoire d'une superficie de 365 km<sup>2</sup>, n'auraient pas connu les attaques de 2008 / 2009, de 2012, de 2014, de 2021, d'août 2023. Il n'y aurait pas eu de 7 octobre 2023 et la jeunesse de Gaza aurait pu vivre l'avenir dont elle rêvait.

Association France Palestine Solidarité Alsace

Boite Postale 70436 - 68007 COLMAR / [afps.alsace.solidarite@gmail.com](mailto:afps.alsace.solidarite@gmail.com) / [www.afps-alsace.com](http://www.afps-alsace.com)

Cette reconnaissance n'a aucun effet pour arrêter le génocide en cours dans la bande de Gaza, où des bombardements massifs et indiscriminés s'abattent encore et toujours sur des civils condamnés à la famine, à la privation de soins médicaux, et à l'errance sous les bombes d'un camp de tentes insalubres à un autre, ni sur l'arrêt de la colonisation en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem.

Vous le savez, Mesdames et Messieurs les élu(e)s de la République, parce que vous êtes témoins des agissements de l'État d'Israël, il est urgent que la France avoue le génocide en cours dans la bande de Gaza et qu'elle prenne les mesures nécessaires pour y mettre un terme.

La reconnaissance de l'État de Palestine, telle que déclarée lundi, n'exonère en rien l'exécutif français de ses obligations résultant de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948 dont la France est signataire. Le non-respect de cette Convention est synonyme de complicité.

La France doit, de toute urgence, sanctionner Israël et exiger que l'Union européenne en fasse autant contre Israël et ses dirigeants.

Elle doit cesser tout échange économique avec Israël et exiger que l'accord d'association de l'Union Européenne avec Israël soit suspendu, et qu'un embargo total sur les armes soit adopté.

Un cessez-le feu immédiat doit entrer en vigueur et le blocus illégal infligé aux populations civiles de la bande de Gaza doit être levé afin que l'aide humanitaire nécessaire puisse entrer et qu'elle soit distribuée par l'ONU et ses agences, et non par les assassins de l'organisation criminelle israélo-américaine « Gaza Humanitarian Foundation ».

La France doit respecter ses engagements et soutenir l'action de la justice internationale. Elle doit revenir sur sa décision de ne pas exécuter les mandats d'arrêts de la CPI pour les dirigeants israéliens poursuivis, si ceux-ci se trouvent sur le sol français. Elle doit interdire tout survol de son territoire pour ces mêmes criminels.

La seule vraie solution juste et durable est celle qui sera bâtie en application du Droit International : celle qui permet aux deux peuples de trouver une voie commune de justice et de paix, sans occupation et sans suprématie.

La reconnaissance des droits nationaux du peuple palestinien n'est pas une récompense, n'est pas une faveur, n'est pas un cadeau, n'est pas un passe-droit, c'est une justice élémentaire, c'est un Droit !

Vous êtes élu(e)s de la République. Vous avez la responsabilité d'agir à l'Assemblée Nationale, au Sénat, partout où vous le pouvez et auprès de Monsieur MACRON.

Si la Palestine disparaît de la surface de la Terre, ne faites pas les étonnés. Vous aurez tout vu en direct...

Quant à celles et ceux, élu(e)s ou « richissimes » milliardaires, en Israël, aux Etats-Unis, en France et ailleurs dans le monde, qui pensent pouvoir enterrer la Palestine pour y bâtir une riviera et imposer à l'Orient le visage du monde occidental, nous leur adressons, en l'honneur du peuple de Palestine, cet extrait d'un poème de Mahmoud Darwich :

« On l'appelait Palestine.  
On l'appelle désormais Palestine.  
Ma Dame, je mérite la vie, car tu es ma Dame. »

Nous sommes bien entendu toujours disposés à vous rencontrer pour que vous nous fassiez part de votre soutien et de vos actions pour la Paix au Moyen Orient, pour la Paix dans le Monde.

Résolument.

Pour l'AFPS Alsace, la Présidente,  
Mireille PELKA

